



Choix entre pacs et mariage

Par **LEPERS**, le **29/11/2009** à **15:47**

Bonjour,
Je vis en union libre avec mon conjoint qui a déjà un 1er enfant de 14 ans d'une précédente union. Nous avons eu ensemble un fils qui a 6 ans et acheté une maison en commun.
Je voudrais savoir comment mieux nous protéger mutuellement, ainsi que notre fils, en cas de décès ? En l'occurrence, je me pose beaucoup de questions sur la succession (quels droits?), la pension de veuvage...
J'ai l'impression que le mariage répond le mieux à mon souhait d'augmenter notre protection, mais mon conjoint n'y est pas favorable... Du coup, je me demande si le PACS peut être une solution? Que me conseillez vous ?
Merci par avance pour vos conseils.

Par **fabienne034**, le **29/11/2009** à **16:41**

Bonjour,
la pacs offre pratiquement les mêmes avantages que le mariage sauf pour la réversion de retraite non prévue par la loi mais par les conventions collectives
certaines le prévoit et d'autre pas tout dépend du métier de votre conjoint.
Pour tout savoir sur le pacs:
<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>